

321

4

Le 8 septembre 1945

125

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me remettre, au cours de mon interrogatoire, l'acte d'accusation dressé contre moi, en application de l'arrêt rendu le 13 Juin 1945 par la commission d'instruction qui me renvoie devant la Haute Cour de Justice.

J'ai l'honneur de vous remercier de cette communication qui m'a permis de connaître les griefs qui ont été invoqués contre moi pour établir la double accusation d'avoir commis le crime d'attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat et celui d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi. Je n'ai pas voulu attendre plus longtemps pour vous exprimer quelques unes des réflexions que m'a suggéré la lecture de ce document.

Je me trouve ainsi, maintenant, en mesure de pouvoir répondre à chacun de ces griefs dont certains n'ont pu être formulés et retenus qu'en raison de mon absence de l'instruction. Il me sera facile, au cours de mes prochains interrogatoires, de les contester et de vous montrer qu'ils ne reposent sur aucune base.

Je ne doute pas de votre intention et de votre volonté de faire toute la lumière sur l'affaire qui m'amène devant vous. Les hautes fonctions que j'ai remplies dans le passé et celles que j'ai assumées pendant l'occupation, autant que les raisons qui ont pu déterminer le Gouvernement à me faire déférer devant la Haute Cour de Justice, donnent à mon procès un caractère important et historique qui ne peut vous échapper. Il s'agit non seulement du droit que j'ai de présenter ma défense, mais aussi de mon devoir d'apporter, au cours de cette instruction judiciaire, ma contribution à l'histoire, à laquelle j'ai été mêlé d'une manière si directe et si douloureuse d'une époque qui fut si douloureuse pour notre Pays.

ARCHIVES
NATIONALES

Je ne redoute pas la lumière, je vous aiderai à la faire éclater, je ne crains pas la justice lorsqu'elle se fonde sur la vérité. L'acte d'accusation débute par un "considérant" que je ne saurais admettre. Venu de partis extrêmes, j'aurais été renié par eux. Cette affirmation implique que j'aurais été exclu du parti socialiste auquel j'ai appartenu, alors que je peux établir sans contestation possible que je l'ai quitté librement et de mon propre gré ; qu'après mon départ, les candidats socialistes, après une discussion sur ce point provoquée par Jean LONGUET, ont accepté de figurer aux élections de 1924 (4 années après ma démission du parti) sur une liste à la tête de laquelle j'avais été placé. J'avais alors expressément déclaré que je n'adhérerais plus jamais au parti socialiste, ni à aucun autre parti.

...../

J'ai toujours respecté la discipline du parti socialiste *pendant* que j'en étais membre et, en particulier, j'ai refusé en 1917 d'entrer dans le Ministère CLEMENCEAU où le poste de sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur m'était offert. J'ai refusé parce que le parti à qui j'avais été chargé, de la part de Clémenceau, d'offrir une large représentation dans son Gouvernement, avait repoussé le principe même de cette collaboration.

En 1919, j'étais en difficulté avec mes camarades socialistes et j'ai préféré, parce que j'avais été élu par eux en 1914, leur marquer ma solidarité en allant au devant d'un échec électoral certain plutôt que d'accepter l'offre qui m'était faite de figurer en tête de la liste du bloc national.

J'ai quitté volontairement le parti socialiste fin 1920, lorsque la scission se produisit entre les socialistes et que fut créé le parti communiste. Je rappellerai que je n'ai jamais cessé d'être élu comme député ou comme maire à AUBERVILLIERS depuis 1914 et qu'il a fallu une révocation administrative l'an dernier pour mettre un terme à un mandat que les électeurs ouvriers de cette commune, eux, ne m'ont jamais retiré.

J'ajouterai enfin qu'en octobre 1935, aux dernières élections sénatoriales, malgré les décrets-lois que j'avais pris, j'ai été élu le même jour, les précédents sont rares, dans deux départements : la Seine et le Puy-de-Dôme, alors que les majorités très à gauche de ces deux collèges sénatoriaux étaient déjà annonciatrices du front populaire. Vous voyez, Monsieur le Président, que les partis extrêmes, dans le secret des urnes, n'exprimaient pas à mon sujet leur "reniement" au jour décisif des scrutins dont ils étaient les maîtres.

Quelque dépit qu'en puisse manifester ceux qui ne me connaissent pas, je ne peux donc figurer sur la liste des "renégats" qu'illustrent pourtant de hautes personnalités.

J'ai réfuté cette partie du premier "considérant" de l'acte d'accusation, mais je ne vous ai pas encore dit toute ma pensée.

Je conserve un souvenir ému de ma jeunesse militante, non pas seulement parce qu'il s'agit de ma jeunesse, mais parce que j'ai trouvé, à cette époque, un enthousiasme, un désintéressement, une générosité de sentiments, que je n'ai pas connus plus tard dans d'autres milieux. J'ai été marqué dès ce moment d'une empreinte indélébile par l'amour de la paix *des humbles* et de la liberté.

J'aurai à vous parler de ma politique de paix, puisque l'acte d'accusation retient comme un grief mon attitude avant la guerre. Quant à mon attachement *aux humbles*, je crois en avoir donné souvent la preuve en faisant notamment voter la loi sur les Allocations Familiales et,

...../

dans une hostilité presque générale, celle des Assurances Sociales ; en réglant pacifiquement de nombreux conflits ouvriers et en particulier, pour citer un exemple, comme celui de la grève des textiles dans le Nord qui ne concernait pas moins de 150.000 ouvriers. Quant à la liberté que nous avons perdue, j'en ai souffert plus que beaucoup d'autres pendant l'occupation car, outre qu'il s'agit d'un des biens les plus précieux, je sais que rien de durable ne peut être construit sur la

COPIE
NATIONALES

Le même "considérant" auquel je viens de me référer précise que j'ai été plusieurs fois ministre et deux fois Président du Conseil. J'ai en effet, depuis 1926, successivement occupé presque tous les postes ministériels et j'ai été, à ce titre, le collaborateur de Messieurs PAINLEVE, Aristide BRIAND, TARDIEU, DOUMERGUE et FLANDIN. J'ai été, non pas deux fois, mais trois fois Président du Conseil, sans compter les fonctions de Chef du Gouvernement pendant l'occupation. Croyez-vous, Monsieur le Président, qu'en temps de paix, sous l'oeil et le contrôle du Parlement, avec une opinion publique informée par une presse libre, j'aurais pu accéder à ces hautes fonctions, m'y maintenir et y revenir si souvent, si j'en avais été indigne ? Croyez-vous que des Présidents de la République comme Monsieur DOUMERGUE, Monsieur DOUMER, m'auraient chargé de constituer lors de graves crises politiques des Gouvernements s'ils n'avaient eu la certitude que mon nom rencontrait à la fois la faveur du Parlement et de l'opinion !! Croyez-vous que Monsieur LEBRUN lui-même, qui n'a jamais eu pour moi de sentiments particulièrement bienveillants, m'aurait appelé en 1935 ? Il est vrai qu'à cette époque les chefs se dérobaient ; la tâche à remplir était ingrate pour sauver le franc et redresser l'économie de la France : je ne craignai pas, dans l'intérêt de notre Pays, de m'exposer aux risques de connaître la saveur amère de l'ingratitude et de l'impopularité. C'est surtout d'ailleurs à partir de ce moment que les campagnes les plus violentes ont été déchaînées contre moi et c'est seulement alors que mes adversaires politiques ont paru s'intéresser à ma fortune privée, dont le même "considérant" de l'acte d'accusation dit "qu'elle a suivi l'ascension de ma fortune politique".

Ainsi, je suis surpris de retrouver dans un document judiciaire cet argument que j'avais seulement relevé, jusque là, dans des journaux politiques ou dans des feuilles, et qui n'avait servi qu'à des fins électorales ou dans un but de polémique. Je suis très fier de mes origines modestes. J'avais négligé et méprisé cette attaque, et les menaces alors proférées de faire ouvrir une enquête sur les origines de ma fortune ne me gênaient guère. Au contraire, leur mise à exécution m'aurait permis de fournir des explications claires et m'aurait dégagé d'une fausse et méchante légende. Je ne suis donc nullement gêné pour répondre à cette partie de l'acte d'accusation, mais je tiens dès à

...../

présent à protester contre l'insinuation ou l'affirmation, si c'est ainsi que je sais lire ce "considérant" que j'aurais tiré ma fortune de mes fonctions publiques. J'ai toujours pensé qu'une indépendance matérielle bien assurée, si elle n'est pas indispensable, donne aux hommes de Gouvernement qui la possèdent une plus grande indépendance politique. Je n'ai jamais appris qu'il était interdit aux hommes politiques, en dehors de leurs fonctions, de s'occuper de leurs intérêts privés quand ceux-ci ne sont pas en opposition avec les intérêts de l'Etat. Je vous surprendrai peut-être en vous disant que j'ai poussé à ce point le scrupule, que j'ai toujours refusé de plaider contre l'Etat ou contre la Ville de Paris, et les occasions ne m'ont pas manqué ~~parce~~ j'étais parlementaire et élu de la Seine. Je vous surprendrai moins, parce que vous êtes au Palais depuis si longtemps, en vous disant que j'ai un tel respect de l'importance de la Magistrature et de la dignité des fonctions que j'ai occupées, que j'ai cessé, en fait, de plaider, après avoir été Garde des Sceaux il y a vingt années. J'avais pourtant dans le sens contraire, des exemples illustres et honorables. J'ai préféré chercher ailleurs, pour être plus libre, une activité productrice de ressources.

Je mets au défi quiconque d'établir que j'ai profité de mes fonctions pour agrandir mon patrimoine. Vous avez un rapport d'expert que je ne connais pas encore et qui a été rédigé sans que j'ai pu être entendu, mais vous aurez de moi, soyez-en sûr, des réponses pertinentes à toutes vos interrogations. S'il est vrai que j'étais à l'abri du besoin, et vous connaissez les origines de mon patrimoine, ne serait-il pas mieux, plus généreux, de mesurer l'étendue du sacrifice que j'ai voulu faire à notre Pays, alors que comme tant d'autres l'auraient fait à ma place, j'aurais pu vivre tranquille et heureux, entouré de l'affection des miens ?

Je m'excuse, Monsieur le Président, de vous écrire longuement, mais j'ai tenu, dès que j'ai eu connaissance de l'acte d'accusation, à vous faire cette réponse au premier "considérant". Je m'expliquerai aussi facilement sur les autres au cours de mes prochains interrogatoires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes respectueux sentiments.



Liémura
